

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08926

Numéro SIREN : 823 244 371

Nom ou dénomination : AMAZON FRANCE TRANSPORT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 53535

AMAZON FRANCE TRANSPORT SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 162.001.000 euros
Siège Social : 67 Boulevard du Général Leclerc
92110 Clichy

823 244 371 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU December 6, 2023

La société Amazon Europe Core S.à r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social est situé 38 avenue du Président John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Barry Furlong,

Associé unique de la société Amazon France Transport SAS, société par actions simplifiée au capital de 162.001.000 euros, ayant son siège social 67 Boulevard du Général Leclerc, 92110 Clichy, identifiée sous le numéro 823 244 371 RCS Nanterre (la "**Société**"),

A pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-après :

- Démission de Frédéric Duval de ses fonctions de Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs et rémunération du nouveau Président,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Démission de Frédéric Duval de ses fonctions de Président de la Société

L'Associé Unique après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Frédéric Duval de son mandat de Président de la Société, prend acte de sa démission de son mandat de Président avec effet ce jour.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus à Monsieur Frédéric Duval de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

SECONDE DÉCISION

Nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique nomme, en remplacement de Monsieur Frédéric Duval, Monsieur Jérôme Ovion en tant que Président à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Monsieur Jérôme Ovion a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité à cet égard.

TROISIÈME DÉCISION
Pouvoirs et rémunération du nouveau Président

L'Associé Unique décide qu'en sa qualité de Président, Monsieur Jérôme Ovion exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la Société, et notamment se conformera aux stipulations de l'article 10 desdits statuts.

L'Associé Unique décide que Monsieur Jérôme Ovion ne sera pas rémunéré pour son mandat de Président. Il pourra cependant prétendre au remboursement des frais qu'il aura supportés dans l'exercice de ces fonctions sur présentation des justificatifs appropriés. Il est pris acte que Monsieur Jérôme Ovion possède déjà un contrat de travail avec la Société pour des fonctions distinctes de son mandat de Président dont les conditions seront poursuivies sans changement.

QUATRIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le représentant de l'Associé Unique.

DocuSigned by:

0D8731E313D048C
Pour l'associé unique, Amazon Europe Core S.à r.l.
Barry Furlong